



Compte-rendu du Comité syndical du 3 novembre 2016

L'an deux mille seize, le trois novembre à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

Présents : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Jean-Louis KOCH, Denis RIVIERE, Pierre BOZON, Jean-Marc BOUVET, Gilles REBRION, Max GAUTHIER, Eric GADOU, Jean-Claude CARRE, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Claude ALBERT, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Gérard VITTE, Michel DREVON, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Henri RIVIERE.

Excusés : Messieurs Denis MAGNIN, Philippe BOYER, Sébastien ESMIOL, Henri DESROCHE, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Gilles CECILLON, Denis ANDRE, Gilles BOURDIER.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 23

Secrétaire de séance : Nicole Gigarel

Date de convocation : 20 octobre 2016

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 28 septembre 2016.

1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Daniel Vitte rend compte de la réunion du groupe de travail eau et assainissement de la future Communauté de communes Vals du Dauphiné. Cette rencontre a fait ressortir qu'un syndicat doit exercer la compétence eau ou assainissement sur au moins trois intercommunalités, afin de perdurer. Dans le cas contraire, il perd la compétence concernée, à partir du 1^{er} janvier 2019. En conclusion, tous les syndicats des eaux du secteur sont concernés par cette réglementation.

Jean-Charles Gallet, vice-président, présente l'analyse financière 2016 – 2020.

S'agissant du budget de l'eau potable, en section de fonctionnement, les départs du Pin en 2017 et celui de Châbons en 2018 ont été pris en compte au niveau des recettes et une augmentation de 2 % a été appliquée pour les charges générales et de personnel. En section investissement, les opérations d'investissement ont été intégrées pour la somme de 2.9 M€ (y compris les travaux en régie) ainsi que les subventions attendues. Afin d'équilibrer les budgets, il est nécessaire de recourir à un emprunt et d'augmenter les tarifs à hauteur de 5 %. Un scénario, avec aucune augmentation, fait ressortir une situation inacceptable au niveau de l'endettement.

Concernant le budget d'assainissement, le transfert de la compétence assainissement de la commune de Valencogne et la perte de la commune de Châbons ont été intégrés à l'analyse. Pour le fonctionnement, les dépenses ont été calculées sur les mêmes données que l'eau potable. En investissement, le montant des opérations a été estimé à 5.1 M€ (y compris travaux en régie). L'équilibre des budgets repose sur des emprunts ainsi qu'une augmentation de la redevance à hauteur de 7 %. Jean-Charles fait ressortir que le transfert de la compétence assainissement de Valencogne entraînera l'indemnisation du Pays Voironnais. Une discussion sera engagée avec le Pays Voironnais et la commune de Valencogne afin d'impacter, le moins possible, la situation financière du Syndicat.

2/ ETUDES ET TRAVAUX

2.1. Station d'épuration de Panissage

Henri Rivière, vice-président, informe l'assemblée que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et doivent s'achever avant la fin de l'année.

2.2 Montrevel : travaux eau

Henri Rivière expose que des réducteurs de pression ont été posés chez les abonnés et sur le réseau. Le surpresseur, en service depuis le 24 octobre dernier, donne entière satisfaction après quelques réglages. Sur le secteur du chemin Château désert, l'extension doit se terminer prochainement et les raccordements doivent être créés par la suite.

2.3. Doissin : station d'épuration et réseau assainissement Pacalin

Henri Rivière informe les élus que les travaux de construction de la station d'épuration des Léchères doivent débiter le 14 novembre prochain, et ceux de la mise en séparatif du réseau d'assainissement de Pacalin ont commencé le 2 novembre dernier. Une réunion avec les habitants du lotissement des Léchères et un courrier aux abonnés du secteur de Pacalin ont permis d'informer chacun du déroulement des opérations et des gênes occasionnées. Il est noté que la mairie de Doissin, les entreprises (Bordel et Charvet) entretiennent une relation de confiance avec les riverains des chantiers.

Vincent fait part à l'assemblée des attributions de subvention pour ces deux opérations :

- Station d'épuration : Agence de l'eau : 127 258 € Département : 75 160 €
Total : 202 418 € (soit environ 65 % du montant des travaux).
- Réseau assainissement Agence de l'eau : 34 674 € Département : 11 373 €
Total : 46 047 € (soit environ 60 % du montant des travaux).

3/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 Régime indemnitaire

Daniel Vitte expose à l'assemblée le nouveau contexte du régime indemnitaire qui est composé de deux parties : une sur le poste occupé (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : IFSE) et l'autre sur la manière de servir (complément indemnitaire annuel : CIA). Il présente l'organigramme établi par niveaux hiérarchiques correspondant à une prime de base (IFSE), le CIA n'étant pas instauré. Cependant, une indemnité différentielle est appliquée à certains agents afin d'éviter une baisse de salaire. Il est proposé que ce régime indemnitaire concerne les agents non-titulaires ayant travaillé plus de trente jours, les titulaires, et les stagiaires fonctions publiques, et que son application suive l'évolution du traitement, en cas de congés maladies.

Après échanges, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les modalités de ce régime indemnitaire.

3.2. Archives des dossiers

Jean-Charles Gallet explique qu'un retard s'est accumulé au niveau du classement des archives et que ce dernier n'est pas réglementaire. Afin de remédier à cette situation, et en partenariat avec les syndicats des eaux des Abrets et de Dolomieu-Montcarra, il a été fait appel au service d'archives du Centre de Gestion de l'Isère. Cette prestation comprend un diagnostic des archives des trois structures, un accompagnement et l'encadrement d'un stagiaire étudiant archivistique.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette démarche et autorise le Président à signer la convention de partenariat relative à ces prestations.

Le prochain Comité syndical aura lieu le jeudi 15 décembre 2016, à 18 heures,.